

**DÉCISION MUNICIPALE N°2023\_46**

**OBJET : DST/BATIMENTS – AVENANT N°1 AU CONTRAT DE VERIFICATION ET DE MAINTENANCE DU SYSTEME DE DETECTION INCENDIE DES FRITEUSES DU RESTAURANT SCOLAIRE MARIE CURIE, A INTERVENIR AVEC LA S.A.S.U « SAFEXIS – EUROPE SAS »**

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

**AGISSANT** en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020 publiée et déposée en Sous-Préfecture d'Argenteuil, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 résultant des dispositions de l'article 8 de la Loi du 31 décembre 1970, sur la Gestion Municipale et les Libertés Communales,

**VU** la décision municipale n°13/2021 en date du 28 avril 2021 relative à la passation d'un contrat de vérification et de maintenance du système de détection incendie des friteuses au sein du restaurant scolaire de l'école Marie Curie,

**CONSIDERANT** qu'une erreur relative à l'entité co-contractante a été commise lors de la rédaction du contrat initial,

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier le contrat initial par avenant afin de rectifier cette erreur et permettre ainsi le paiement des factures inhérentes aux prestations réalisées dans le cadre du contrat ;

**DECIDE**

**Article 1er :**

**Signer** l'avenant n°1 au contrat de vérification et de maintenance du système de détection incendie des friteuses du restaurant scolaire Marie Curie, avec la S.A.S.U « SAFEXIS – Europe SAS », représentée par Monsieur Philippe MANG, en sa qualité de Président, sise Parc d'activités des Béthunes – 1 rue du Limousin – CS 10450 – Saint Ouen L'Aumône 95005 CERGY-PONTOISE Cedex.

**Article 2 :**

**Préciser** que seul l'article 1 du contrat initial sera modifié afin que l'entité juridique co-contractante devienne La Commune de Pierrelaye en lieu de place de l'école Marie Curie.

**Article 3 :**

**Adresser** la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** aux registres des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 14/04/2023

Le Maire,



Michel VALLADE



Transmis en Préfecture le : 21/04/2023  
Publié(e) le : 21/04/2023  
Exécutoire le : 21/04/2023





L'EXPERTISE EN GESTION ET SÉCURITÉ CONNECTÉES

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE VERIFICATION ET DE  
MAINTENANCE  
SAFETY FIRST N° TCOR2509205

Entre **ECOLE MARIE CURIE**  
Sous le numéro 21950488300014  
Dont le siège est situé 46 rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye

Dénommée « Le Client » d'une part,  
Pour le site **ECOLE MARIE CURIE**  
**46 RUE VICTOR HUGO**  
**95480 PIERRELAYE**

Et **SAFEXIS - Europe S.A.S - Importateur SAFETY FIRST**, immatriculée au RCS de Pontoise  
sous le numéro 437 854 508  
Dont le siège est situé Parc d'Activités des Béthunes - 1 rue du limousin -CS 10450-  
Saint Ouen L'Aumône 95005-Cergy Pontoise cedex  
Et représentée par Mr Philippe Mang, en qualité de Président, dument habilité à cet  
effet

Dénommée « Le Prestataire » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Le présent Avenant à pour objet le changement d'entité juridique du contrat n° TCOR2509205 signé  
le 04 octobre 2021 à compter du 01/01/2023, à savoir :

ARTICLE 1 CHANGEMENT ENTITE JURIDIQUE DU CONTRAT ET ADRESSE DE FACTURATION :

**ECOLE MARIE CURIE**  
Sous le numéro 21950488300014  
Dont le siège est situé 46 rue Victor Hugo 95480 Pierrelaye

Devient :

Commune de PIERRELAYE  
Hôtel de Ville  
42 bis Victor Hugo  
95480 Pierrelaye

Et représentée par Mr/Mme M. Vallade en qualité de Maire dument habilité  
à cet effet

**SAFEXIS-Europe S.A.S**  
Parc d'activités des Béthunes - 1, rue du Limousin - CS 10450 - 95005 CERGY PONTOISE CEDEX  
Tél. : +33 (0)1 30 36 20 80 - Fax : +33 (0)1 30 36 20 79 - info@safexis.com  
[www.safexis.com](http://www.safexis.com)

SAFEXIS-EUROPE S.A.S au capital de 551 000 € - Siret 437 854 508 00037 - APE 4669B - RCS PONTOISE

ADRESSE DE FACTURATION :

Commune de PIERRELAYE  
Hôtel de Ville  
42 bis Victor Hugo  
95480 Pierrelaye

Les autres dispositions du Contrat qui n'ont pas été modifiées demeurent inchangées.

Le présent avenant est établi en 2 exemplaires originaux dont 1 exemplaire original sera retourné au Prestataire après signature et acceptation par le Client.

Fait à St Ouen l'Aumône, le 30 mars 2023 :

LE CLIENT

Date 21/04/2023

Signataire et qualité

M. Vallade, Maire

Cachet de l'Entreprise



LE PRESTATAIRE

Signataire et qualité

Cachet de l'Entreprise



**SAFEXIS EUROPE SAS**  
Au capital de 551 000 Euros  
1 rue du Linpousin  
CS 10450 - ST OUEN L'AUMONE  
95005 CERGY-PONTAISE CEDEX  
Tél. : 01 30 36 20 80 - Fax : 01 30 36 20 79  
SIRET : 437 854 538 00037